



NORME DE CLASSIFICATION

**GROUPE DU CONTRÔLE
DE LA CIRCULATION AÉRIENNE**

CATÉGORIE TECHNIQUE

NORME DE CLASSIFICATION

GROUPE DU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

CATÉGORIE TECHNIQUE

Publiée par

Division de la classification, équité salariale,
Information et Paye
Direction de la politique du personnel Août 1992
Date d'entrée en vigueur : le 31 janvier 1992

"Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE LA CATÉGORIE	2
DÉFINITION DU GROUPE	3
LEXIQUE	4
SECTION 1 SOUS-GROUPE OPÉRATIONNEL	6
Partie 1 - Descriptions des niveaux - VFR	7
Partie 2 - Descriptions des niveaux - IFR	9
Plan de cotation de supervision	11
SECTION 2 SOUS-GROUPE NON OPÉRATIONNEL	13
Définition	15
Facteur connaissances	16
Facteur décisions et recommandations	18
Facteur contacts	20
Plan de cotation de supervision	22
RÉPERTOIRE DES DESCRIPTIONS DES POSTES-REPÈRES	24

INTRODUCTIONGénéralités

Le groupe du contrôle de la circulation aérienne se compose de postes dont les fonctions ont comme objectif principal d'assurer le mouvement sûr et rapide des aéronefs dans l'espace aérien et les aéroports contrôlés. Le groupe se divise en deux sous-groupes:

- a) Opérationnel,
- b) Non opérationnel,

La présente norme renferme les définitions de chacun des sous-groupes, du groupe dans son ensemble et de la catégorie technique dont ce groupe fait partie.

Évaluation

La présente norme inclut aussi un plan d'évaluation de chaque sous-groupe qui permet de déterminer la relativité des postes. Les postes du sous-groupe opérationnel sont évalués au moyen de comparaisons avec les descriptions de niveaux, tandis que dans le cas du sous-groupe non opérationnel, les postes comptent de nombreuses activités et sont évalués selon la méthode de cotation numérique. Cette méthode consiste en facteurs cotés numériquement et étayés de postes-repères.

Utilisation de la norme

L'application de la présente norme de classification s'effectue en deux étapes fondamentales:

1. les postes devant être évalués doivent être classés dans la catégorie, le groupe et le sous-groupe appropriés, à l'aide des définitions fournies des postes inclus et exclus;
2. les facteurs ou autres éléments déterminants sont ensuite appliqués pour déterminer le niveau du sous-groupe auquel les postes ont été assignés.

Contrôle de la
circulation aérienne

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels, il est recommandé d'utiliser les [tables de correspondance des définitions des groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions des groupes de 1999 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du groupe professionnel de 1999 à chaque norme de classification.

AÉRONEF IFR aéronef exploité conformément aux règles de vol aux instruments.

AÉRONEF VFR aéronef exploité conformément aux règles de vol à vue.

AFPR évaluation du niveau définitif moyen, résultat de la moyenne de l'évaluation du niveau définitif (FPR) des 12 derniers mois pour lesquels des statistiques sont disponibles.

ASPR (SPR ATTRIBUÉ) résultat de l'attribution d'un pourcentage convenable du SPR disponible pour la détermination des conditions statiques.

ATC contrôle du trafic aérien

ATS services de la circulation aérienne

CENTRE DE CONTRÔLE RÉGIONAL un centre établi pour assurer le service du contrôle de la circulation aérienne pour les aéronefs IFR et les aéronefs VFR contrôlés.

CIRCULATION D'AÉROPORT ensemble de la circulation sur l'aire de manoeuvre d'un aéroport et des aéronefs évoluant aux abords de cet aéroport.

CFCU contrôleur de l'écoulement du trafic

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES IFR conditions météorologiques inférieures aux minimums prescrits au Règlement de l'air et à l'O.N.A.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES VFR conditions météorologiques égales ou supérieures aux minimums prescrits au Règlement de l'air et à l'O.N.A.

ESPACE AÉRIEN CONTRÔLÉ espace aérien de dimensions définies à l'intérieur duquel est assuré le service du contrôle de la circulation aérienne.

EPFR évaluation du point final; résultat de la combinaison du IPR et du SPR attribué.

FSS station d'information de vol

IPR évaluation du point initial selon la formule modifiée de Howell (voir TP 1362F).

JETS système de radar enroute-terminal conjoint.

MANOPS manuel d'exploitation en usage pour le contrôle de la circulation aérienne.

MOUVEMENT D'AÉRONEF tout décollage, atterrissage ou toute approche simulée par un aéronef.

NAVAID une aide à la navigation utilisée dans le contrôle de la circulation aérienne pour l'application des normes de séparation entre aéronefs.

O.A.C.I. l'Organisation de l'aviation civile internationale.

O.N.A. Ordonnance de la navigation aérienne.

PLAN DE VOL renseignements spécifiques soumis conformément au Règlement de l'air et à l'O.N.A. relatifs aux prévisions de vol d'un aéronef.

POSTE D'EXPLOITATION poste d'un secteur de travail où des services de la circulation aérienne sont assurés. Il peut y avoir plusieurs postes d'exploitation dans un même secteur.

RÈGLES DE VOL AUX INSTRUMENTS (IFR) règles exposées au Règlement de l'air et dans les ordonnances et directives publiées par le Ministre.

RÈGLES DE VOL A VILE (VFR) règlements spécifiés au Règlement de L'air et dans les ordonnances et directives publiées par Le Ministre.

SECTEUR partie d'une unité de contrôle de la circulation aérienne chargée d'assurer les services de La circulation aérienne dans un centre de contrôle régional.

SPR évaluation du point secondaire utilisant des valeurs mathématiques aux conditions statiques inhabituelles influençant les mouvements d'aéronefs.

X SPR Le pourcentage du SPR calculé pour chaque aéroport selon tes critères établis.

TOUR DE CONTRÔLE une unité établie pour assurer le service du contrôle de la circulation aérienne au profit de ta circulation d'aéroport.

UNITÉ DE CONTRÔLE TERMINAL (TLU) une unité établie pour assurer le service du contrôle de La circulation aérienne pour tes aéronefs qui arrivent à un ou plusieurs aéroports, ou qui en partent.

MITÉ DES RÉSERVATIONS D'ALTITUDE (ARU) l'unité établie pour coordonner, approuver et fournir des renseignements concernant les réservations d'altitude et Les zones d'activité militaire.

VOL IFR vol effectué conformément aux règles de vol aux instruments.

VOL VFR vol effectué conformément aux règles de vol à vue.

VSPR le SPR disponible ou le nombre de points maximal disponible du SPR.

SOUS-GROUPE OPÉRATIONNEL

Définition

Ce sous-groupe comprend les postes dont la principale responsabilité est les activités de contrôle ou ayant un effet immédiat sur les activités de contrôle, et exécutée uniquement dans une tour de contrôle ou, une unité de contrôle terminal (TCU) ou, un centre de contrôle régional (ACC) ou, l'unité des réservations d'altitude (ARU).

Postes exclus

Les postes pour lesquels il n'y a normalement aucune exigence de contrôler le trafic aérien dans un poste d'exploitation ou pour lesquels il n'y a aucun effet immédiat sur les activités de contrôle, sont exclus de ce sous-groupe.

Instructions avant trait à la cotation

1. La partie 1 des descriptions de niveaux traite du domaine des Règles de vol à vue (VFR) et la partie 2 des descriptions de niveaux traite du domaine des Règles de vol aux instruments (IFR).
2. Le contrôle du trafic aérien dans une tour de contrôle est largement influencé par le niveau de la charge de travail qui consiste en facteurs dynamiques tels que les mouvements d'aéronefs calculés selon la performance, la complexité et la catégorie; et en facteurs statiques tels que les pistes d'atterrissage en cul de sac, les voies de circulation, etc. Ces facteurs sont utilisés dans la formule pour mesurer le niveau de la charge de travail et obtenir ainsi l'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) voir TP 1362F. La détermination du niveau des postes de contrôleur dans les tours de contrôle se fera comme suit:

Les moteurs devront utiliser la moyenne d'une période de trois années consécutives de l'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) annuel.

Les moteurs devront utiliser comme documents de base les " Aircraft Movements System ATC Workload Measurement Reports " publiés par Statistique Canada.
3. La moyenne d'une période de trois années consécutives de l'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) n'est Pas obligatoire lorsque des changements majeurs au trafic surviennent et ont pour cause une réorganisation ou l'ouverture de nouveaux aéroports. De tels cas seront évalués à leurs propres mérites.
4. Pour les fins de la présente norme, la moyenne d'une période de trois années consécutives du total annuel des plans de vols 1FR sera établie pour différencier entre les niveaux quatre et cinq des descriptions de niveaux dans les unités de contrôle terminal. Les moteurs devront utiliser comme documents de base les rapports d'analyse du trafic pour les unités de contrôle terminal (TP 8267) publiés par Statistique Canada.
5. Les postes sont évalués en comparant leurs fonctions et leurs responsabilités avec les descriptions de niveaux fournies. On attribue à un poste le niveau dont la description correspond étroitement aux fonctions du poste qui est évalué.
6. Comme suite à l'application des descriptions de niveaux pour les postes du sous-groupe opérationnel, les types de postes suivants doivent être évalués d'après le plan de cotation de supervision: postes de spécialiste d'exploitation et tous les postes désignés comme surveillant. Une cotation appropriée de compensation sera alors attribuée au poste. Veuillez vous reporter aux pages 15 et 16 du plan de cotation de supervision du sous-groupe opérationnel.
7. Il se peut qu'il y ait un besoin pour quelques postes de contrôleur régional, dans le cadre du plan de formation, responsables d'un nombre limité de secteurs au sein d'une sous-unité de contrôle. Ces postes doivent être classifiés à un niveau au-dessous de celui d'un poste de contrôleur dans l'établissement. qui est pleinement qualifié et qui n'est pas un surveillant.

PARTIE 1 - DESCRIPTIONS DES NIVEAUX - VFRNiveau 1

Postes de contrôleur d'aéroport chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs dans la zone de contrôle d'une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 13,000 ou moins.

OU

Postes de spécialiste de l'exploitation d'unité chargé de travailler à un poste de contrôle et d'assurer le contrôle de la qualité du travail des contrôleurs d'aéroport dans une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 13,000 ou moins.

Niveau 2

Postes de contrôleur d'aéroport chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs dans la zone de contrôle d'une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 13,001 à 30,000.

Ou

Postes de spécialiste de l'exploitation d'unité chargé de travailler à un poste de contrôle et d'assurer le contrôle de la qualité du travail des contrôleurs d'aéroport dans une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 13,001 à 30,000.

Niveau 3

Postes de contrôleur d'aéroport chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs dans la zone de contrôle d'une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 30,001 à 50,000.

ou

Postes de surveillant dans une tour de contrôle chargé de surveiller l'activité opérationnelle d'une tour de contrôle d'aéroport et de travailler à un poste de contrôle dans une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 30,001 à 50,000.

Niveau 4

Postes de contrôleur d'aéroport chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs dans la zone de contrôle d'une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 50,001 à 70,000.

OU

Postes de surveillant dans une tour de contrôle chargé de surveiller l'activité opérationnelle d'une tour de contrôle d'aéroport et de travailler à un poste de contrôle dans une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 50,001 à 70,000.

Niveau 5

Postes de contrôleur d'aéroport chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs dans la zone de contrôle d'une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 70,001 et plus.

OU

Postes de surveillant, dans une tour de contrôle chargé de surveiller l'activité opérationnelle d'une tour de contrôle d'aéroport et de travailler à un poste de contrôle dans une tour de contrôle dont la moyenne d'évaluation du niveau définitif moyen (AFPR) pour une période de trois années consécutives est de 70,001 et plus.

SOMMAIRE
NIVEAU DE CLASSIFICATION POUR
LES POSTES DE CONTRÔLE D'AÉROPORT

Table 1

NIVEAU	MOYENNE AFPR (3 ANS)	A CONTRÔLEUR	B SPÉCIALISTE/ SURVEILLANT
1	13,000 ET MOINS AFPR	Contrôleur d'aéroport AI-OPR-1	Spécialiste d'exploitation d'unité AI-OPR-1
2	13,001 À 30,000 AFPR	Contrôleur d'aéroport AI-OPR-2	Spécialiste d'exploitation d'unité AI-OPR-2
3	30,001 À 50,000 AFPR	Contrôleur d'aéroport AI-OPR-3	spécialiste d'exploitation d'unité AI-OPR-3
4	50,001 À 70,000 AFPR	Contrôleur d'aéroport AI-OPR-4	Spécialiste d'exploitation d'unité AI-OPR-4
5	70,001 ET PLUS AFPR	Contrôleur d'aéroport AI-OPR-5	Spécialiste d'exploitation d'unité AI-OPR-5

PARTIE 13 - DESCRIPTIONS DES NIVEAUX - IFRNiveau 4

Postes de contrôleur de l'unité de réservations d'altitude chargé de réviser, d'évaluer, de coordonner et d'approuver les demandes de réservation d'altitude.

OU

Postes de contrôleur terminal chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs sous conditions IFR et VFR contrôlé dans un espace contrôlé terminal. Ce niveau s'applique aux unités de contrôle terminal ayant une moyenne pour une période de trois années consécutives du total annuel des plans de vols IFR de 100,000 ou moins.

OU

Postes de surveillant de l'unité de réservations d'altitude chargé de surveiller les activités de l'unité durant un poste de travail et d'accomplir les tâches de contrôleur dans l'unité lorsque requis.

ou

Postes de surveillant de contrôle terminal chargé de surveiller l'activité opérationnelle et de travailler à un poste de contrôle d'une unité de contrôle terminal ayant une moyenne pour une période de trois années consécutives du total annuel des plans de vols IFR de 100,000 ou moins.

Niveau 5

Postes de contrôleur régional chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs sous conditions IFR et VFR contrôlé dans tous les secteurs d'une sous-unité de contrôle.

OU

Postes de coordonnateur des systèmes de données chargé d'assurer l'utilisation par les contrôleurs régionaux des systèmes et de l'équipement de contrôle automatisés dans un centre de contrôle régional.

ou

Postes de contrôleur terminal chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs sous conditions IFR et VFR contrôlé dans un espace contrôlé terminal. Ce niveau s'applique aux unités de contrôle terminal ayant une moyenne pour une période de trois années consécutives du total annuel des plans de vols IFR de plus de 100,000.

OU

Postes de surveillant d'équipe de contrôle régional chargé de surveiller l'activité opérationnelle et de travailler à un poste de contrôle d'une sous-unité d'un centre de contrôle régional.

OU

Postes de surveillant de contrôle terminal chargé de surveiller l'activité opérationnelle et de travailler à un poste de contrôle d'une unité de contrôle terminal ayant une moyenne pour une période de trois années consécutives du total annuel des plans de vols IFR de plus de 100,000.

au

Postes de contrôleur de l'écoulement du trafic, situés dans un centre de contrôle régional ou dans une unité de l'écoulement du trafic, chargé d'assurer le déplacement sûr et rapide des aéronefs sous conditions IFR et VFR contrôlé dans un espace aérien délégué.

SOMMAIRE
NIVEAU DE CLASSIFICATION POUR
LES POSTES 1FR

Table 2

NIVEAU	LIEU DE TRAVAIL	A ACTIVITÉS DE CONTRÔLE	B SUPERVISION
4	ARU	ARU contrôleur AI-OPR-4	ARU surveillent AI-OPR-4
	TCU 100,000 ET MOINS	TCU contrôleur AI-OPR-4	TCU surveillant AI-OPR-4
5	ACC	ACC contrôleur AI-OPR-5	ACC surveillant AI-OPR-5
		ACC contrôleur de L'écoulement du trafic AI-OPR-5	
		ACC coord. systèmes de données AI-OPR-5	
	CFCU	CFCU contrôleur de l'écoulement du trafic AI-OPR-5	
	TCU PLUS DE 100,000	TCU contrôleur AI-OPR-5	TCU surveillant AI-OPR-5

PLAN DE COTATION DE SUPERVISION
SOUS-GROUPE OPÉRATIONNEL

Ce plan de cotation sert à évaluer la responsabilité permanente du poste pour le travail et la direction des employés tel que décrit dans la nature de la responsabilité de surveillance.

Définitions

«Nature de la responsabilité de surveillance» désigne l'étendue des responsabilités de surveillance que les postes ont tels que le contrôle de la quantité et de la qualité du travail, l'attribution du travail, la répartition du personnel, l'évaluation du rendement, la formation et la discipline.

«Personnel» désigne les personnes sur qui le poste a une autorité directe de surveillance ou, par surveillants subalternes.

Instructions ayant trait à la cotation

1. IL n'y a pas lieu d'évaluer la surveillance exercée à l'occasion des absences, telles que les congés annuels ou les congés de maladie, du surveillant habituel.

2. Les activités suivantes ne doivent pas être prises en considération comme étant de la surveillance. -
contrôler les progrès ou les activités de consultants; - la gestion des contrats et/ou du personnel sous contrat.

3. Pour évaluer un poste aux niveaux A ou B, il faut d'abord considérer les caractéristiques de chaque niveau. Pour allouer le niveau le plus approprié, l'évaluateur doit s'assurer que les fonctions du poste comprennent la plupart des activités décrites dans le niveau.

PLAN DE COTATION DE SUPERVISION
SOUS-GROUPE OPÉRATIONNEL

Nature de la responsabilité de surveillance

- A. Prendre l'initiative en tant que membre d'une équipe de travail; réviser le travail et assurer la discipline sur une base continue; informer les employés de leurs forces et de leurs faiblesses.
- B. Organiser et contrôler le travail d'employés ou d'équipes de projet sur une base continue. Enseigner aux autres employés les méthodes de travail, les procédures, les techniques et la résolution de problèmes. S'assurer de la conformité du travail avec les normes et les procédures. Évaluer le rendement. Déterminer les besoins en matière de formation.

SOUS-GROUPE NON OPÉRATIONNELIntroduction

La norme de classification du sous-groupe non opérationnel des services de la circulation aérienne est un plan de cotation numérique qui comprend, outre une introduction, la définition du sous-groupe, les échelles de cotation ainsi que les descriptions des postes-repères.

La cotation numérique est une méthode d'analyse quantitative permettant de déterminer la valeur relative des emplois. Les plans de cotation numérique définissent les caractéristiques ou facteurs qui sont communs aux emplois à évaluer, ainsi que les degrés de chaque facteur, et attribuent des points à chaque degré. La somme des cotes numériques attribuées par les moteurs représente la valeur déterminée pour chaque emploi.

Toutes les méthodes d'évaluation des emplois exigent l'exercice du jugement et la collecte et l'analyse de renseignements, de manière qu'il y ait uniformité dans l'évaluation. La méthode de cotation numérique facilite l'étude rationnelle et le règlement des différends lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur relative des emplois.

Facteurs

Les facteurs mixtes ne décrivent pas nécessairement tous les aspects des emplois. Ils indiquent seulement les caractéristiques qu'on peut définir et distinguer, et qui sont utiles pour déterminer la valeur relative des emplois. Le présent plan utilise trois facteurs. Un facteur a plus d'un aspect et est précisé par deux éléments connexes.

Pondération des facteurs et répartition des points

La pondération de chaque facteur reflète son importance relative. De même, les cotes numériques attribuées aux facteurs ou aux éléments croissent selon une progression arithmétique.

Échelles de cotation - sous-groupe non opérationnel

Dans le plan de cotation, on utilise les facteurs, les coefficients de pondération et les valeurs numériques suivants:

Facteurs	Coefficients de pondération des facteurs	Minimum	Maximum
Connaissances	45%	90	450
Décisions et recommandations - Répercussions - Portée	40%	80	400
Rapports professionnels	15%	50	150
			1000

Postes-repères

Les descriptions des postes-repères sont utilisées pour illustrer les degrés des facteurs. Chaque description contient la liste des fonctions principales, et les exigences particulières décrivant le degré de chaque facteur auquel le poste est coté. Après avoir évalué les postes-repères, on a indiqué dans les particularités, le degré et les valeurs numériques attribués à chaque facteur.

Les échelles de cotation identifient les descriptions de postes-repères qui illustrent chaque degré. Ces descriptions font partie intégrale du plan de cotation numérique; elles sont utilisées pour assurer l'uniformité dans l'application des échelles de cotation.

Utilisation de La norme

L'application de La présente norme de classification comporte six étapes:

1. Étudier la description de poste pour s'assurer qu'on comprend bien le poste dans son ensemble. Étudier également la relation qui existe entre le poste à évaluer et les postes de l'organisation situés au-dessus et au-dessous.
2. Confirmer le classement du poste dans la catégorie, le groupe et le sous-groupe en se référant aux définitions et aux descriptions de postes inclus et de postes exclus.
3. Déterminer les degrés provisoires de chaque facteur du poste à évaluer en les comparant avec les définitions des degrés des échelles de notation. Pour appliquer avec uniformité les définitions de* degrés, il faut se rapporter fréquemment à la description des facteurs et aux instructions aux moteurs.
4. Comparer la description du facteur inscrite dans chacun des postes-repères qui illustrent le degré fixé provisoirement, avec la description du facteur du poste à évaluer. Faire également la comparaison avec les descriptions du facteur des postes-repères pour les degrés situés au-dessus et au-dessous du degré choisi provisoirement.
5. Additionner les valeurs numériques attribuées pour tous les facteurs afin de déterminer la cote numérique provisoire.
6. Comparer, quant à l'ensemble, le poste à évaluer avec les postes auxquels on a attribué des valeurs numériques similaires, afin de vérifier la validité de la cote globale.

Détermination des niveaux

L'évaluation des emplois a pour but ultime de déterminer la valeur relative des emplois compris dans chaque groupe professionnel. Les emplois qui entrent dans une gamme désignée de valeurs numériques, doivent être jugés de difficulté égale et classés au même niveau.

Niveau et limites de niveau

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1 | Pour fin de formation seulement. |
| 2 | 220 - 270 |
| 3 | 271 - 345 |
| 4 | 346 - 450 |
| 5 | 451 - 600 |
| 6 | 601 - 750 |
| 7 | 751 - 900 |
| 8 | 901 - 1000 |

SOUS-GROUPE NON OPÉRATIONNELDéfinition

Ce sous-groupe se compose de postes dont Les titulaires n'ont pas normalement besoin de travailler à un poste d'exploitation ou des postes dont Les fonctions n'ont pas d'effet immédiat sur Les activités de contrôle.

Postes inclus

Les postes inclus dans ce sous-groupe sont ceux pour Lesquels une ou plusieurs des activités suivantes sont d'importance fondamentale.

1. La gestion des activités relatives à la prestation des services de La circulation aérienne.
2. La planification, Le développement et L'évaluation des systèmes ATS, de L'équipement, des procédures, des normes et des minima de séparation ou du maintien d'une Liaison civile et militaire relative au contrôle du trafic aérien, ainsi que La surveillance de ces activités.
3. La planification, La mise au point, La conduite ou La surveillance de La formation technique du personnel pour ta prestation des services de La circulation aérienne.

Postes exclus

Les postes dont La responsabilité première constitue les activités de contrôle ou Les activités ayant un effet immédiat sur tes activités de contrôle exécutées dans une tour de contrôle, une unité de contrôle terminal (TCU), un centre de contrôle régional (ACC) ou dans une unité des réservations d'altitude (ARU) sont exclus de ce sous-groupe.

Instructions ayant trait à La cotation

1. IL est intentionnel que tes postes de chef de tour/TCU soient classifiés à un niveau supérieur que Les postes de contrôleur opérationnel au niveau de travail. Ainsi, une cote numérique appropriée doit être assignée au poste en appliquant tes facteurs de ce sous-groupe.
2. En premier Lieu, appliquer Le plan de cotation numérique pour Les postes dans Le sous-groupe non opérationnel. Par La suite, Le plan de cotation de supervision est appliqué aux postes ayant La responsabilité permanente du travail et de la direction d'autres employés tel que défini dans Le plan. Veuillez vous reporter aux pages 22 et 23 pour consulter Le plan de cotation de supervision.
3. En égard aux postes de surveillance et de subordonné, des cotes identiques sous Le facteur connaissance peuvent être justifiées dans certains cas. Cependant, des cotes identiques ne doivent pas être attribuées pour Les décisions et Les recommandations.

FACTEUR CONNAISSANCES

Le présent facteur sert à l'évaluation du travail en fonction de l'expérience et des connaissances requises pour exercer les fonctions du poste.

Définition

« Connaissances »: il s'agit d'un terme générique qui comprend, entre autres, Les éléments suivants:

- a) La connaissance et la compréhension des politiques, des directives et des perfectionnements technologiques pertinents aux services de La circulation aérienne; des règles du trafic aérien, des normes et procédures du Canada, de l'Organisation de L'aviation civile internationale et de pays étrangers; des règlements de l'air et des ordonnances de la navigation aérienne pertinents aux déplacements et au contrôle du trafic aérien.
- b) La connaissance et la compréhension des caractéristiques opérationnelles du Système canadien du contrôle de La circulation aérienne; de L'aéronautique; des tendances et des développements dans le domaine de L'aviation; des principes administratifs et de gestion et des pratiques courantes, de La gestion des contrats et des techniques pédagogiques.
- c) L'expérience nécessaire pour élaborer des règles, politiques, procédures, normes et systèmes relatifs aux services de La circulation aérienne.

Instructions avant trait à La cotation

- 1. Tous les postes du sous-groupe exigent Les connaissances et L'expérience nécessaire pour obtenir une Licence de contrôleur de La circulation aérienne. Par conséquent, cette connaissance fondamentale est commune à tous Les postes et ne sert pas aux distinctions entre Les divers niveaux du groupe.
- 2. Les connaissances et L'expérience peuvent avoir été acquises grâce à une combinaison d'études de formation en cours d'emploi, d'instructions formelles et une expérience acquise dans des emplois analogues et à des postes comportant des responsabilités croissantes.
- 3. L'échelle de cotation se compose d'un élément divisé en sept degrés. Pour L'évaluation du poste, Les moteurs prendront en considération toutes Les exigences en matière de connaissances et d'expérience du poste faisant l'objet de L'évaluation et choisiront un des sept degrés au moyen de comparaisons avec Les fonctions et spécifications décrites dans Les descriptions des postes-repères.

ÉCHELLE DE COTATION - CONNAISSANCES

Degré	Points	Postes-repères
1	90	1. Gestionnaire, tour de contrôle
2	150	
3	210	2. Gestionnaire, tour de contrôle
4	270	3. Agent régional de formation 4. Spécialiste régional, exploitation des tours de contrôle
5	330	5. Spécialiste des procédures 6. Gestionnaire, exigences opérationnelles ATC 7. Surintendant régional, exploitation des tours de contrôle 8. Gestionnaire, exploitation du Centre de de contrôle régional
6	390	9. Surintendant, règles et procédures 10. Gestionnaire général, centre de contrôle régional
7	450	11. Chef, Espace aérien et procédures

FACTEUR DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce facteur sert à mesurer Les exigences du poste en ce qui concerne La portée et Les conséquences des décisions.

Définitions

- Prise de décisions » L'expression décision comprend La responsabilité
 - a) de prendre des décisions sur des Lignes de conduite, dans Les Limites des pouvoirs conférés au poste,
 - b) de recommander des Lignes de conduite aux superviseurs et aux hauts fonctionnaires des organismes assujettis aux règlements applicables, à titre d'autorité réelle et
 - c) de participer et prêter son concours réel au processus de prise de décisions.
- Portée » désigne le jugement et L'initiative nécessaires pour cerner et résoudre Les problèmes, Le degré de liberté d'action et de décisions dans Les limites des pouvoirs officiellement délégués, et La disponibilité des directives et des Lignes directrices.
- Conséquences » désigne l'incidence du travail accompli sur Les services fournis et en conséquence sur l'utilisateur de ces services ainsi que la nature et l'importance des ressources engagées.
- Programme » désigne un plan général d'action, incluant Les ressources, et conçu pour atteindre un objectif gouvernemental, une politique ou un but législatif.
- Projet » désigne des plans d'action précis élaborés et mis en oeuvre pour réaliser Les objectifs d'une partie d'un programme.

Instructions avant trait à la cotation

1. En évaluant Les postes par rapport à La portée pour L'initiative et le jugement, Les moteurs doivent tenir compte des diverses lignes directrices.
2. Pour assumer Les responsabilités en matière d'élaboration, d'évaluation ou de mise en oeuvre des procédures et des programmes comme il est précisé dans les degrés B et C, et des politiques, des normes et des critères nationaux comme il est précisé dans le degré D, il est nécessaire de consulter, d'étudier et d'examiner La documentation sur Les systèmes nationaux et internationaux de contrôle de La circulation aérienne, d'assister à des réunions et des colloques ainsi que de participer à des projets. L'importance de cette exigence augmente en fonction de La liberté d'initiative et de jugement dans l'exécution du travail assigné.
3. Le système de contrôle de La circulation aérienne a pour objet d'assurer une circulation aérienne sûre, méthodique et rapide. Les conséquences des mesures touchant la sécurité de La circulation aérienne ne servent pas à établir des distinctions entre Les postes et ne doivent pas être considérées.
4. Les quatre niveaux de conséquences de l'élément des mesures prises correspondent aux descriptions de postes-repères. Pour établir le niveau provisoire de cet élément, il faut tenir compte des faits qui suivent.
 - a) Les répercussions des mesures prises sur la qualité et le coût du service fourni, en tenant compte des usagers et de La nature du travail exécuté.
 - b) Les conséquences d'une erreur de jugement sur Les ressources du gouvernement, Les objectifs et Les ressources de L'industrie aéronautique.
 - c) L'étendue des pouvoirs de la position qui correspond habituellement au niveau du poste au sein de l'organisme.

ÉCHELLE DE COTATION - DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

CONSEQUENCES DES DÉCISIONS	PORTÉE DE LA PRISE DE DÉCISIONS			
	A	B	C	D
	Effectue le travail selon des directives et des lignes directrices générales, et modifie ou change les méthodes et les pratiques établies.	Effectue le travail selon des directives générales et met au point de nouveaux systèmes ATS, des procédures et de l'équipement ou recommande les modifications à apporter et évalue l'efficacité du système.	Effectue le travail selon des plans généraux pour atteindre les objectifs établis pour un programme, met en oeuvre et contrôle des projets et des systèmes.	Effectue le travail selon les objectifs généralement définis; sous la direction générale d'un gestionnaire au niveau EX; planifie et élabore ou évalue Les politiques, les normes et les critères nationaux, applicables aux services de la circulation aérienne.
1	80 1. Gestionnaire, Tour de contrôle	133	186	
2	134 2. Gestionnaire, Tour de contrôle 3. Agent régional de formation	187 4. Spécialiste régional, exploitation des tours de contrôle	240	293
3	188	241 5. Spécialiste des procédures 6. Gestionnaire, exigences opérationnelles ATC	294 7. Surintendant régional, exploitation des tours de contrôle 8. Gestionnaire, exploitation du centre de contrôle régional	347
4		295	348 9. Surintendant, règles et procédures 10. Gestionnaire général, centre de contrôle régional	400 11. Chef, Espace aérien et procédures

FACTEUR CONTACTS

Ce facteur sert à évaluer la difficulté et l'importance des contacts qui prennent place comme une exigence du travail.

Instructions ayant trait à la cotation

IL ne faut tenir compte que des contacts qui sont nécessaires dans l'accomplissement du travail. Il faut faire abstraction des contacts entre les subalternes et les surveillants.

ÉCHELLE DE COTATION - FACTEUR CONTACTS

Mature des contacts	Degré/Poi nts	Postes-repères
<p>Régler Les plaintes et expliquer les politiques, Les normes et les procédures d'ordre administratif et technique.</p> <p>Résoudre des problèmes et conclure un accord en ayant le pouvoir de rechercher un terrain d'entente propice à l'élaboration de solutions.</p>	1 50	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gestionnaire, tour de contrôle 2. Gestionnaire, tour de contrôle 3. Agent régional de formation 4. Spécialiste régional, exploitation des tours de contrôle 5. Spécialiste des procédures
<p>Négocier des accords, régler des questions techniques ou administratives et faire en sorte qu'on modifie le service ou qu'on assure de nouveaux services dans le cadre des structures des programmes, des politiques et des lignes directrices établis.</p>	2 100	<ol style="list-style-type: none"> 6. Gestionnaire, exigences opérationnelles ATC 7. Surintendant régional, exploitation des tours de contrôle 8. Gestionnaire, exploitation du centre de contrôle régional 9. Surintendant, règles et procédures
<p>Négocier des accords, régler des questions techniques ou administratives et faire en sorte qu'on modifie le service ou qu'on assure de nouveaux services comportant l'engagement de ressources, et modifier les politiques, Les programmes et les lignes directrices régionaux ou nationaux.</p>	3 150	<ol style="list-style-type: none"> 10. Gestionnaire général, centre de contrôle régional 11. Chef, espace aérien et procédures

Ce plan de cotation sert à évaluer La responsabilité permanente du poste pour le travail et La direction des employés tel que décrit dans La nature de La responsabilité de surveillance.

Définitions

- Nature de la responsabilité de surveillance » désigne L'étendue des responsabilités continues de surveillance que Les postes ont tels que le contrôle de La quantité et de la qualité du travail, L'attribution du travail, La répartition du personnel, l'évaluation du rendement, La formation et la discipline.
- Personnel » désigne Les personnes sur qui le poste a une autorité directe de surveillance ou par surveillants subalternes.

Instructions ayant trait à La cotation

1. IL n'y a pas Lieu d'évaluer la surveillance exercée à L'occasion des absences, telles que Les congés annuels ou Les congés de maladie du surveillant habituel.
2. Les activités suivantes ne doivent pas être prises en considération comme étant de la surveillance. - contrôler Les progrès ou Les activités de consultants; - gérer des contrats et/ou du personnel sous contrat.

Par ailleurs, des points peuvent tout de même être alloués, pour les activités susmentionnées, sous Les facteurs Connaissance et / ou Décisions et recommandations.

3. Pour évaluer un poste à un des niveaux entre A et D, il faut d'abord considérer Les caractéristiques de chaque niveau. Pour allouer le niveau le plus approprié, L'évaluateur doit s'assurer que Les fonctions du poste comprennent la plupart des activités décrites dans le niveau.
4. La responsabilité du personnel affecté à des cours formels doit être évaluée sous le niveau A.

PLAN DE COTATION DE SUPERVISION
SOUS-GROUPE NON OPÉRATIONNEL

Mature de la responsabilité de surveillance	Postes-repères
A. Prend l'initiative en tant que membre d'une équipe de travail; réviser le travail et assure la discipline sur une base continue. Informe les employés de leurs forces et leurs faiblesses.	3. Agent régional de formation
B. Organise et contrôle le travail d'employés sur une base continue en tant que superviseur ou chef d'équipe. Enseigne aux autres les méthodes de travail, procédures, techniques et solutions de problèmes. S'assure de la conformité du travail avec les normes et procédures. Évalue le rendement. Identifie les exigences en matière de formation.	1. Gestionnaire, tour de contrôle 6. Gestionnaire, exigences opérationnelles ATC
C. Planifie, organise et contrôle le travail sur une base continue avec des surveillants subalternes et des chefs d'équipe. Établit les objectifs et les priorités. Détermine les besoins en ressources humaines à court et à long terme. Identifie les besoins en perfectionnement et élabore des plans de formation.	2. Gestionnaire, tour de contrôle 7. Surintendant régional, exploitation des tours de contrôle 9. Surintendant, règles et procédures
D. Administre, coordonne et évalue l'utilisation des ressources humaines par le truchement de surveillants subalternes au sein d'une section importante de l'organisation; établit les buts et objectifs; réviser et approuve les plans de travail; détermine les besoins en ressources; réviser et approuve les programmes de formation; autorise les changements aux normes de rendement; recommande des changements au sein de l'organisation.	8. Gestionnaire, exploitation du centre de contrôle régional 10. Gestionnaire général, centre de contrôle régional 11. Chef, espace aérien et procédures

RÉPERTOIRE DES DESCRIPTIONS DES POSTES-REPÈRES

P.-R.	Titre descriptif	Connaissances,	Décisions et Recommandations	Contacts	Total	Niveau
1.	Gestionnaire, Tour de contrôle	1/90	A1/80	1/50	220	AI -NOP-2
2.	Gestionnaire, Tour de contrôle	3/210	A2/134	1/50	394	AI -NOP-4
3.	Agent régional de formation	4/270	A2/134	1/50	454	AI -NOP-S
4.	Spécialiste régional, exploitation des tours de contrôle	4/270	B2/187	1/50	507	AI -NOP-5
5.	Spécialiste des procédures	5/330	83/241	1/50	621	AI -NOP-6
6.	Gestionnaire, exigences opérationnelles ATC	5/330	83/241	2/100	671	AI -NOP-6
7.	Surintendant régional, exploitation des tours de contrôle	5/330	C3/294	2/100	724	AI -NOP-6
8.	Gestionnaire, exploitation du centre de contrôle régional	5/330	C3/294	2/100	724	AI -NOP-6
9.	Surintendant, règles et procédures	6/390	C4/348	2/100	838	AI -NOP-7
10.	Gestionnaire général, centre de contrôle régional	6/390	C4/348	3/150	888	AI -NOP-7
11.	Chef, espace aérien et procédures	7/450	D4/400	3/150	1000	AI -NOP-8

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1

Niveau: AI-NOP-2

Titre descriptif: Gestionnaire, tour de contrôle

Cotation
numérique: 200

Sous l'autorité: Surintendant régional, Exploitation de La tour de contrôle

Résumé

Planifier, organiser, diriger et contrôler les services de contrôle de la circulation aérienne fournis par une tour de contrôle ayant comme effectif 11 employés et ayant une moyenne sur 3 ans d'un AFPR de 13,000 ou moins. Déterminer la charge de travail et La responsabilité entre les postes de contrôle afin d'optimiser L'utilisation du personnel. Autoriser Les vols de familiarisation et s'assurer de la pertinence du programme de formation pour qualification à l'unité. S'assurer de la mise à jour et de la validité des licences des contrôleurs; et que les directives de L'unité et de la direction, les manuels et les cartes soient tenus à jour et fournis au personnel de contrôle. Élaborer et superviser les mesures appropriées d'urgence Locale. Préparer et gérer te plan de travail annuel et le budget de l'unité. Enquêter sur les plaintes, les infractions, les irrégularités et les accidents et s'assurer que les mesures appropriées sont prises selon Les politiques de La direction et les directives.

Élaborer les procédures locales du contrôle aérien selon Les besoins pour satisfaire aux conditions locales. Estimer Les besoins pour des services nouveaux ou révisés et diriger la mise en oeuvre telle que requise. Résoudre Les plaintes avec les exploitants d'aéronefs et recueillir leurs suggestions.

Coordonner tes opérations des services de la circulation aérienne avec Les autres directions, les services et les organismes locaux. Établir des ententes avec d'autres unités.

Recommander des solutions aux problèmes courants ou prévisibles pour la gouverne de la gestion régionale lors de La planification ou l'amélioration des services.

Répondre aux griefs au premier palier. Administrer ou recommander les mesures disciplinaires appropriées. Participer à La sélection d'employés.

PARTICULARITÉSDegr
é/
Points

Connaissances

1/90

Le travail exige une connaissance des services de contrôle de la circulation aérienne à un aéroport avec une moyenne d'un AFPR allant jusqu'à 13,000 répartie sur 3 années et reflétant une charge de travail opérationnelle qui est une consolidation de facteurs dynamiques et de facteurs statiques. Le travail exige une connaissance des règlements de L'air, des O.N.A, des manuels d'opérations du contrôle du trafic aérien, des directives, des règles et procédures; des connaissances des procédures de transport et des finances et des procédures de budget; des connaissances sont aussi requises sur la gestion régionale et Les politiques administratives, et sur Les normes, pratiques, directives, convention collective et sur Les procédures de griefs et de discipline.

IL faut avoir L'expérience de l'élaboration des procédures de contrôle du trafic aérien.

Décisions et recommandations

A1/8
0

IL faut faire preuve d'initiative et de jugement pour La planification, L'organisation et la direction de l'exploitation des services du trafic aérien dans une tour de contrôle.

Les décisions sont basées sur les politiques, normes et directives du ministère, de la direction et de l'administration régionale. Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour interpréter et appliquer ces directives aux besoins courants et futurs du système de contrôle de La circulation aérienne pour maintenir un service efficace et efficient. Les recommandations sont reliées à l'introduction de services, de procédures et d'équipement nouveaux ou révisés dans une tour de contrôle ou de révisions aux manuels d'opération et aux directives.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Les recommandations ont une incidence directe sur le milieu de travail et sur un bas volume et une basse complexité des services de la circulation aérienne, indiqués par une moyenne allant jusqu'à 13,000 AFPR dans la tour de contrôle et affectent la qualité du service fourni, la gestion de l'unité, la charge de travail des contrôleurs et les coûts des services pour le ministère et les usagers du système.

Contacts

Le travail comporte l'établissement de contacts avec les exploitants d'aéronefs pour résoudre les plaintes associées aux services fournis. Le travail comporte aussi l'établissement de contacts avec des représentants des autres directions, des officiels de l'aéroport et des agences locales de l'industrie pour expliquer les procédures nouvelles ou révisées et pour discuter des plaintes et les résoudre. Le travail exige également des contacts avec les bureaux du personnel et des finances pour discuter des problèmes et procédures administratifs.

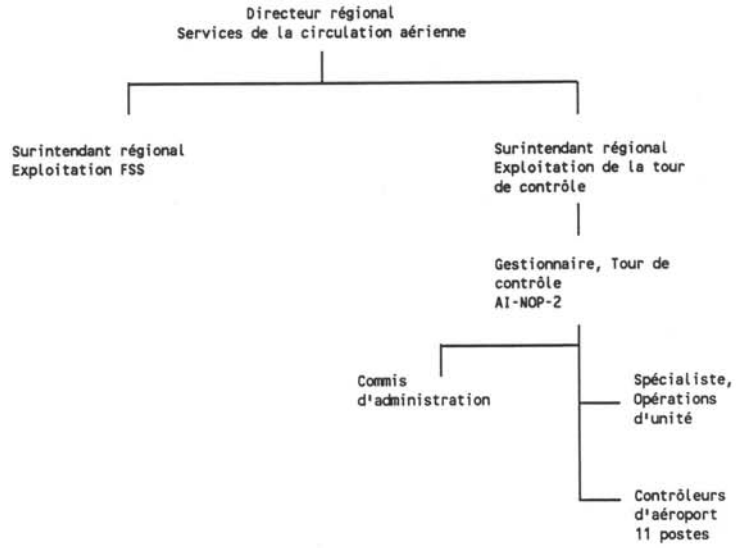
1/50

Cotation de supervision

Niveau B

Le travail comporte la planification, l'organisation et la gestion du travail exécuté par un personnel d'une tour de contrôle. Ces tâches incluent l'évaluation du rendement des subalternes, l'assignation des horaires de travail, le contrôle des présences, la surveillance du programme de congés et la gestion des griefs et des mesures disciplinaires.

1.3



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 2

Niveau: AI-NOP-4

Titre descriptif: Gestionnaire, Tour de contrôle

Cotation numérique: 394

Sous l'autorité: Surintendant régional, Exploitation de La tour de contrôle

Résumé

Planifier, organiser, diriger et contrôler Les services de contrôle de La circulation aérienne fournis par une tour de contrôle ayant comme effectif 27 employés et ayant une moyenne sur 3 ans d'un AFPR allant de 30,001 à 50,000. Déterminer La charge de travail et La responsabilité entre Les postes de contrôle afin d'optimiser L'utilisation du personnel. Autoriser Les vols de familiarisation et s'assurer de La pertinence du programme de formation pour qualification à L'unité. S'assurer de La mise à jour et de La validité des licences des contrôleurs; et que tes directives de l'unité et de La direction, Les manuels et Les cartes soient tenus à jour et fournis au personnel de contrôle. Élaborer et superviser Les mesures appropriées d'urgence Locale. Préparer et gérer Le plan de travail annuel et Le budget de L'unité. Enquêter sur Les plaintes, Les infractions, Les irrégularités et Les accidents et s'assurer que La mesure appropriée est prise selon Les politiques de La Direction et Les directives.

Élaborer Les procédures locales du contrôle aérien selon Les besoins pour satisfaire aux conditions locales. Estimer Les besoins pour des services nouveaux ou révisés et diriger La mise en oeuvre telle que requise. Résoudre les plaintes avec Les exploitants d'aéronefs et recueillir Leurs suggestions.

Coordonner Les opérations des services de la circulation aérienne avec Les autres directions, Les services et Les organismes Locaux. Établir des ententes avec d'autres unités.

Recommander des solutions aux problèmes courants ou prévisibles pour La gouverne de la gestion régionale lors de la planification ou l'amélioration des services.

Répondre aux griefs au premier palier. Administrer ou recommander Les mesures disciplinaires appropriées. Participer à la sélection d'employés.

PARTICULARITÉS

Points Degré/

Connaissances

3/210

Le travail exige une connaissance des services de contrôle de la circulation aérienne à un aéroport avec une moyenne d'un AFPR allant de 30,001 à 50,000 répartie sur 3 années et reflétant une charge de travail opérationnelle qui est une consolidation de facteurs dynamiques et de facteurs statiques. Le travail exige une connaissance des règlements de l'air, des O.N.A, des manuels d'opérations du contrôle du trafic aérien, des directives, des règles et procédures; des connaissances des procédures de transport et des finances et des procédures de budget; des connaissances sont aussi requises sur la gestion régionale et les politiques administratives, et sur les normes, pratiques, directives, convention collective et sur les procédures de griefs et de discipline.

Il faut avoir l'expérience de l'élaboration des procédures de contrôle du trafic aérien.

Décisions et recommandations

A2/134

Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour la planification, l'organisation et la direction de l'exploitation des services du trafic aérien dans une tour de contrôle.

Les décisions sont basées sur les politiques, normes et directives du Ministère, de La direction et de l'administration régionale. Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour interpréter et appliquer ces directives aux besoins courants et futurs du système de contrôle de la circulation aérienne pour maintenir un service efficace et efficient.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Les recommandations sont reliées à L'introduction de services, de procédures et d'équipement nouveaux ou révisés dans une tour de contrôle ou de révisions aux manuels d'opération et aux directives.

Les recommandations ont une incidence directe sur le milieu de travail et sur une complexité et un volume moyens des services de La circulation aérienne, indiqué par une moyenne d'un AFPR allant de 30,001 à 50,000 dans la tour de contrôle et touchent La qualité du service fourni, la gestion de L'unité, La charge de travail des contrôleurs et Les coûts des services pour le ministère et Les usagers du système.

Contacts

1/50

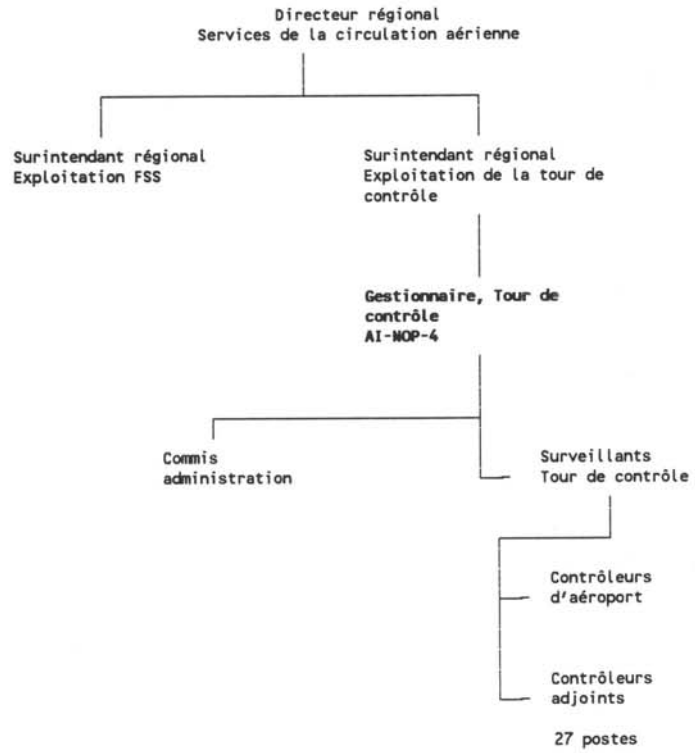
Le travail comporte L'établissement de contacts avec Les exploitants d'aéronefs pour résoudre Les plaintes associées aux services fournis. Le travail comporte aussi L'établissement de contacts avec des représentants des autres directions, des représentants de L'aéroport et des agences Locales de L'industrie pour expliquer Les procédures nouvelles ou révisées et pour discuter des plaintes et Les résoudre. Le travail exige également des contacts avec Les bureaux du personnel et des finances pour discuter des problèmes et procédures administratifs.

Cotation de supervision

Niveau C

Le travail comporte la planification, L'organisation et le contrôle du travail par L'entremise de superviseurs subalternes. Ces tâches incluent L'établissement des objectifs, La détermination des besoins en ressources humaines et L'élaboration des plans de formation.

2.3



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 3

Niveau: AI-NOP-5

Titre descriptif: Agent régional de formation

Cotation numérique: 454

Sous l'autorité: Surveillant régional de la formation

Résumé

Élaborer, réviser et donner des cours de qualification pour entrée directe dans l'IFR, de conversion IFR, de recyclage pour les contrôleurs VFR et IFR, d'automatisation, d'utilisation de nouvel équipement, de complexe de tours VFR, de formation accélérée VFR et IFR, de cours de rattrapage et une variété d'autres cours techniques et de cours de perfectionnement relatifs aux Services de la circulation aérienne pour les contrôleurs VFR et IFR et autres employés des services ATS. Rechercher, sélectionner et élaborer le contenu de cours selon la politique de formation de la direction ATS, les directives et les lignes de conduite. Élaborer des directives de cours, des plans et des horaires de cours pour toute la formation opérationnelle et technique. Élaborer des exercices de simulateur et enseigner en classe et en simulateur. Revoir les critiques de cours et les modifier afin d'améliorer le contenu ou les méthodes de présentation.

Élaborer et donner des tests, des évaluations et des examens. Fournir un service d'orientation et des conseils aux étudiants et recommander le maintien ou la mise en disponibilité des étudiants. Remplir les formules et les rapports relatifs au progrès des étudiants.

Observer et examiner le travail des contrôleurs du trafic aérien afin de maintenir la mise à jour opérationnelle, y compris les tendances et les développements technologiques dans les services de la circulation aérienne et de l'aviation.

Fournir la direction technique aux unités de contrôle dans l'élaboration des programmes de formation d'unité. S'assurer de la mise à jour du matériel de cours et des manuels de référence et corriger les manuels, les plans de cours et les documents de formation au besoin.

Élaborer la documentation, les aides visuelles et autre matériel de formation relatifs à la présentation de cours.

Planifier, diriger et contrôler le travail de tous les étudiants assistant aux cours.

PARTICULARITÉSDegré/
Points

Connaissances

4/270

Le travail exige une connaissance de la réglementation, des directives, des règles et des procédures et des caractéristiques de l'équipement applicable aux opérations IFR et VFR des services de la circulation aérienne, à la performance des aéronefs, aux règles et procédures du contrôle aérien aux affaires générales de l'aviation. Il faut également connaître les tendances et les développements technologiques dans l'équipement des services de la circulation aérienne et de l'aviation. Le travail exige une connaissance de la théorie pédagogique courante et des compétences en techniques d'enseignement. Une expérience est requise dans le maintien de bonnes relations avec les autres directions et l'industrie de l'aviation. Une expérience est aussi requise dans le domaine des techniques d'entrevue et éducatives.

Décisions et recommandations

A2/134

Le travail nécessite de l'initiative et du jugement pour la planification, l'organisation et l'élaboration de contenus de cours et la tenue de cours selon les méthodes de formation appliquées. Les décisions sont fondées sur les systèmes de la navigation aérienne, la politique, les directives et les lignes de conduites de la direction ATS. Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour appliquer ces directives aux besoins courants et futurs du système de PATS.

Contrôle de la
circulation aérienne

3.2

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Les recommandations sont formulées sur des sujets tels que l'espace et l'équipement requis, les méthodes éducatives et les techniques et les améliorations aux normes et procédures. Les décisions et les recommandations influent sur la qualité des services de la circulation aérienne, les affectations, les promotions et les futures carrières du personnel de PATS.

Contacts

1/50

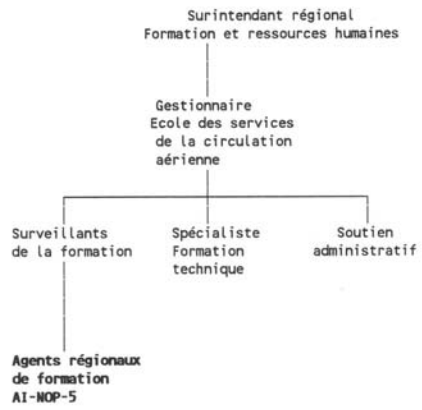
Les contacts se font avec les employés de la direction, d'autres ministères, agences et organismes afin d'échanger de l'information, d'expliquer les normes et procédures opérationnelles et de formation, de résoudre les différences dans les interprétations telles que les normes et de résoudre ou préciser les contenus de cours.

Cotation de supervision

Niveau A

Le travail comporte le contrôle et la révision du travail de cours des étudiants et le maintien de la discipline en classe et en simulateur. Il faut informer les employés et les étudiants de leurs points forts et de leurs faiblesses et prendre des mesures correctives s'il y a lieu.

3.3



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 4

Niveau: AI-NOP-S

Titre descriptif: Spécialiste régional, Exploitation des tours de contrôle

Cotation numérique: 507

Sous l'autorité: Surintendant régional, Exploitation des tours de contrôle

Résumé

S'assurer que toutes les tours de contrôle de la circulation aérienne régionale soient exploitées selon les règles, procédures, normes, politiques et critères approuvés et que les services fournis à l'aéronautique sont maintenus à un niveau élevé; évaluer les exigences opérationnelles et en matière de procédures, de formation et du matériel; aviser le personnel approprié de lacunes dans le système; formuler et recommander des mesures correctives; élaborer des règles, politiques, procédures et normes avec la gestion IFR/VFR telles que les procédures de départ IFR.

Agir en tant que représentant ministériel pour Transports Canada lors d'enquêtes du Bureau de la sécurité des transports tel que requis afin de veiller aux intérêts de Transports Canada; fournir de l'aide aux avocats du ministère de la Justice, y compris la préparation de brefs légaux, servir de témoin à des enquêtes du coroner.

Fournir de la documentation sur les activités opérationnelles du contrôle de la circulation aérienne et assurer la liaison avec d'autres directions et groupes d'aviation; préparer des rapports concernant tous les aspects de l'exploitation des services de la circulation aérienne telles que des irrégularités d'exploitation.

Entreprendre des activités ayant trait à la formation et à la dotation de tours de contrôle; participer à la sélection du personnel de contrôle de la circulation aérienne au moyen du processus de recrutement; élaborer des plans qui répondent au besoin de formation et de dotation.

Prendre des mesures pertinentes relativement à la planification et à la coordination de l'entretien et du remplacement des tours de contrôle et du matériel de contrôle de la circulation aérienne connexe; préparer des recommandations concernant l'acceptabilité opérationnelle de l'équipement proposé; préparer de la documentation pour l'approbation de programmes nécessaires et assurer l'intégration opérationnelle de l'équipement nouveau ou modifié et d'immeubles.

PARTICULARITÉSDegré/
Points

Connaissances

4/270

Le travail exige une connaissance des règles, des politiques, des normes, des procédures, des pratiques, du matériel et de la formation reliés aux services de la circulation aérienne. Une connaissance des procédures administratives, de la dotation, des conventions collectives et des procédures disciplinaires est aussi nécessaire. De plus, une connaissance de tous les aspects de l'exploitation de tours de contrôle de la circulation aérienne est nécessaire. Il faut l'expérience de l'élaboration de règles, de politiques, de procédures et de normes.

Décisions et recommandations

B2/187

Les décisions sont fondées sur les politiques et les normes de la direction et de la région Il. faut faire preuve de jugement lors de l'élaboration de règles, de politiques, de procédures et de normes de concert avec la gestion IFR/VFR telles que les procédures de départ IFR. Il faut également faire preuve de jugement lorsqu'on agit en tant que représentant ministériel pour Transports Canada auprès du Bureau de la sécurité des transports.

Le travail influe sur l'efficacité et l'efficience de l'exploitation de toutes les tours régionales du contrôle de la circulation aérienne et sur la prestation d'un haut niveau de service à l'industrie de l'aviation.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Contacts

1/50

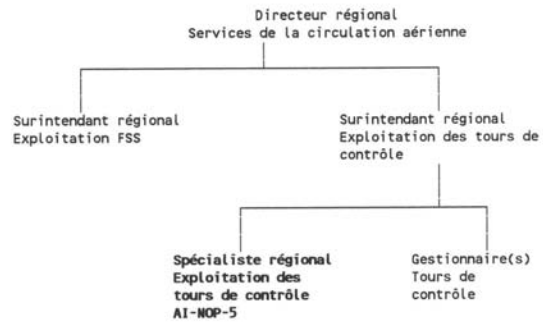
Le travail exige l'établissement de contacts avec d'autres représentants de la direction, des agents d'aéroport et des agences locales afin de discuter des plaintes et de les résoudre. Le travail exige aussi des contacts avec les représentants du personnel et des finances afin de discuter de problèmes et de procédures administratives.

Cotation de supervision

IL n'y a aucune exigence de superviser d'autres employés sur une base continue.

4.3

Contrôle de la
circulation aérienne



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 5

Niveau: AI-NOP-6

Titre descriptif: Spécialiste des procédures

Cotation numérique: 621

Sous l'autorité: Surveillant, Élaboration des procédures

Résumé

Évaluer, planifier, élaborer et réviser les règles et les procédures de l'ATC d'application au niveau national pour maintenir un système de services de la circulation aérienne efficace et efficient. Évaluer l'efficacité des règles et procédures en usage ou proposées au moyen de visites dans les unités opérationnelles, de participation aux exercices de simulation, de discussions avec divers spécialistes, de l'examen des rapports d'évaluation des unités et des rapports sur les incidents. Analyser, évaluer et traiter les recommandations de la Direction de PATS, d'autres ministères, d'organismes civils et militaires, des rapports des vols de familiarisation, des comités d'enquêtes et des rapports d'accidents afin d'assurer l'efficacité des règles et procédures en usage ou proposées. Participer aux exercices de simulation afin d'évaluer les nouvelles procédures ou les procédures proposées. Discuter avec les spécialistes des Forces Armées canadiennes, de l'administration fédérale de l'aviation des États-Unis et de l'industrie civile de l'aviation et des organismes pour déterminer les effets que les changements de procédures auraient sur l'opération et pour évaluer leurs demandes de changements aux procédures. Évaluer les besoins créés par l'introduction de nouveaux équipements terrestres ou aéroports et élaborer des concepts qui résulteront en de nouvelles règles et procédures ou des règles et procédures révisées. Élaborer et recommander des changements proposés ou des ajouts aux règlements de l'air et aux ordonnances à la navigation relatifs au contrôle du trafic aérien.

Planifier, organiser et élaborer des procédures pilotes concernant le contrôle du trafic aérien. Élaborer et présenter des programmes d'enseignement sur les procédures pilotes nouvelles ou modifiées pour le contrôle du trafic aérien à l'intention des organismes de l'industrie de l'aviation, des représentants principaux des transporteurs aériens, des exploitants d'aéronefs et des pilotes de toutes les catégories.

Interpréter et expliquer l'application des normes et des procédures de départ de PATS aux membres d'autres directions, aux organismes de l'aviation et aux représentants étrangers de l'ATC.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Connaissances

5/330

Le travail requiert des connaissances sur les règlements de l'air et sur les ordonnances à la navigation relatives au mouvement et au contrôle du trafic aérien, des règles de l'ATC, des politiques de Transports et des normes relatives au contrôle du trafic aérien.

Des connaissances des règles, normes et procédures des Forces Armées canadiennes, de l'administration fédérale de l'aviation des États-Unis et de l'organisation de l'aviation civile internationale sont aussi nécessaires. Le travail exige des connaissances sur les tendances et les développements technologiques dans les services de la circulation aérienne nationaux et internationaux, ainsi que sur les concepts et les facteurs liés à l'élaboration de nouveaux minima de départ et de procédures pour le contrôle du trafic aérien.

Il faut l'expérience de l'établissement et de l'évaluation des besoins en matière de contrôle du trafic aérien et de l'élaboration de règles, de procédures et de normes.

Décisions et recommandations

83/241

Il faut faire preuve d'initiative et de jugement lorsqu'il s'agit de planifier, d'organiser et d'élaborer des règles et des procédures de PATS nouvelles ou révisées.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Les décisions sont fondées sur la politique de l'aviation civile, les directives et la politique et les directives de la Direction des services de la circulation aérienne. Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour interpréter ces directives et les appliquer aux besoins courants et futurs du système de PATS étant donné qu'ils ont trait à un contrôle du trafic aérien efficace et efficient.

Les recommandations se rattachent aux solutions proposées ou aux changements des besoins courants de l'ATS ou à l'élaboration de nouvelles règles et procédures pour les besoins changeants tels qu'ils s'appliquent à l'introduction de nouveaux systèmes de PATS, aux manuels des opérations nouveaux ou modifiés et aux directives de PATS.

Les décisions et les recommandations influent sur l'élaboration et l'application des règles et des procédures du contrôle du trafic aérien et ainsi sur l'efficacité et l'efficience du système de contrôle de la circulation aérienne.

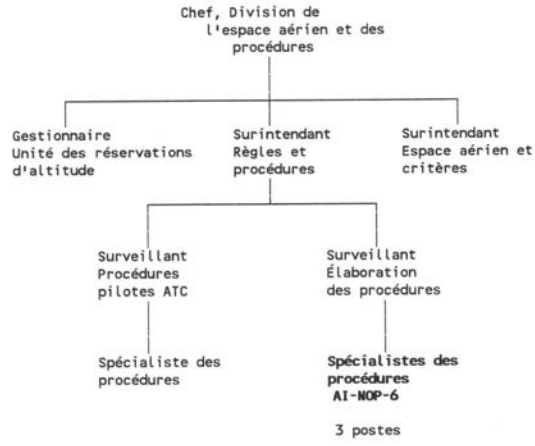
Contacts

1/50

Les contacts incluent les discussions avec des représentants de la direction et du ministère, des Forces armées canadiennes, de l'administration fédérale de l'aviation des États-Unis et des organismes de l'industrie et ses représentants pour coordonner les changements proposés aux règles et procédures, pour déterminer les conséquences des changements proposés sur l'industrie, pour aviser les usagers du système des changements proposés et pour résoudre les problèmes connexes.

Cotation de supervision

Il n'y a aucune exigence de superviser d'autres employés sur une base continue.



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 6

Niveau: AI-NOP-6

Titre descriptif: Gestionnaire, Exigences opérationnelles ATC

Cotation numérique: 671

Sous l'autorité: Gestionnaire général, Centre de contrôle régional

Résumé

Planifier, coordonner et analyser l'exploitation de tous les systèmes automatisés et de l'équipement dans un centre de contrôle régional et les tours de contrôle associées. Planifier, déterminer, évaluer et diriger des études et des activités touchant les exigences opérationnelles, les facteurs ergonomiques, l'équipement et les systèmes automatisés dans un centre de contrôle régional et les tours de contrôle associées. Déterminer les besoins opérationnels en équipement et systèmes automatisés. Mener des analyses des systèmes et diriger, coordonner et dresser les horaires des tests d'acceptation des systèmes afin d'assurer que chaque système automatisé opérationnel du contrôle aérien livré respecte les normes de rendement et les facteurs ergonomiques. Mener des études sur les processus de travail relatifs à l'application de l'automatisation, explorer les solutions de rechange et déterminer s'il y a lieu d'apporter des changements aux systèmes et à l'équipement. Coordonner et autoriser des modifications à l'équipement des installations et aux systèmes automatisés. Élaborer et diriger Les programmes de formation et de perfectionnement du personnel. Préparer des documents d'approbation de principe, des documents d'approbation de programme, des plans de travail annuels et des budgets de centre de coûts.

Planifier, diriger et contrôler le travail des coordonnateurs des systèmes de données, du spécialiste de la mise en oeuvre de l'unité, du spécialiste du matériel et des équipes de projet responsables de l'accréditation et de la sécurité des systèmes automatisés et de l'équipement ATS en usage aux postes d'exploitation dans un centre de contrôle régional et responsables de la planification de l'intégration de nouveaux systèmes et du nouvel équipement. Déceler Les problèmes, établir tes objectifs et diriger la configuration des systèmes automatisés pour répondre aux besoins spécifiques de l'unité.

Élaborer et diriger des politiques pour s'assurer que la sécurité des systèmes soit maintenue. Déterminer et recommander des changements aux systèmes et à l'équipement pour répondre aux exigences changeantes du système. Coordonner avec les services techniques, l'ingénierie et Les spécialistes de l'industrie pour maximiser la capacité opérationnelle du matériel et des systèmes automatisés.

PARTICULARITÉSDegré/
PointsConnaissances

5/330

Le travail exige la connaissance des règles et des procédures des services de la circulation aérienne ayant trait au mouvement et au contrôle du trafic aérien.

IL faut aussi connaître les systèmes et le matériel ATS ainsi que les capacités des systèmes automatisés et informatisés touchant aux opérations des services de La circulation aérienne.

De plus, il faut tenir ses connaissances à jour en ce qui a trait aux tendances et aux développements technologiques en matière de logiciels et de matériel informatique actuel et aux procédures financières et budgétaires des Transports et de la direction.

Le travail exige une connaissance des exigences et des capacités du matériel des installations ATS et des répercussions des facteurs ergonomiques sur le milieu opérationnel.

Il faut avoir l'expérience de l'élaboration et de l'autorisation des modifications aux installations, du matériel et des systèmes automatisés ainsi que de La préparation des documents d'approbation de principe, des documents d'approbation de programme, des documents d'exigences opérationnelles, des plans de travail et des budgets de centre de coûts.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Décisions et recommandations

B3/241

IL faut faire preuve d'initiative et de jugement pour identifier, évaluer et planifier le matériel actuel et futur, Les systèmes automatisés et Les exigences opérationnelles du centre de contrôle régional et des tours de contrôle associées pour maximiser L'efficacité et L'efficacité du système des services de la circulation aérienne.

Les décisions sont fondées sur Les politiques et Les directives du gouvernement et de La Direction des services de La circulation aérienne relatives au milieu opérationnel des services de la circulation aérienne.

Les recommandations ont trait à la mise en valeur du matériel et des systèmes actuels et à l'introduction de nouveaux systèmes ATS et de matériel.

Les décisions et les recommandations influent directement sur le milieu opérationnel de PATS et touchent la qualité des services du contrôle aérien fournis. Les décisions influent aussi directement sur les coûts globaux de L'exploitation ATS ainsi que sur L'efficacité des systèmes et de L'économie comme pour les usagers du système, les opérations des transporteurs aériens, La charge de travail des contrôleurs et les besoins en ressources humaines et en matériel.

Contacts

2/100

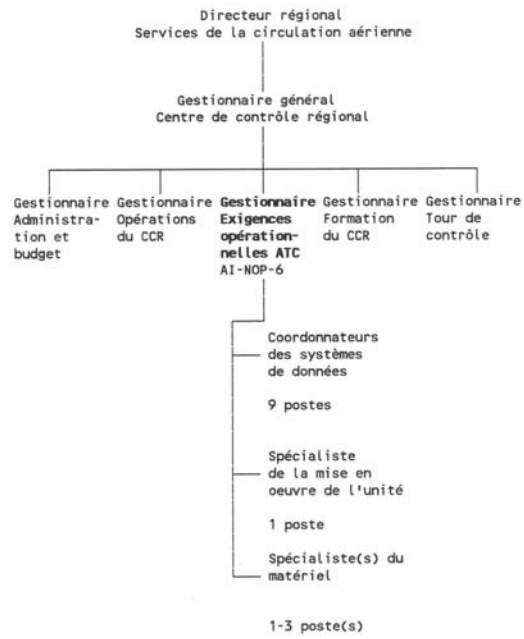
Le travail comporte des réunions avec des représentants de La direction et du ministère et avec des cadres supérieurs, des représentants principaux des transporteurs aériens et des usagers et représentants du système Il. faut négocier La résolution de problèmes techniques relatifs aux installations, aux systèmes automatisés et au matériel et organiser l'adoption de changements des plans et des Lignes de conduite des équipements et des installations.

Cotation de supervision

Niveau B

Le travail nécessite La planification, L'organisation, la direction et le contrôle des activités des coordonnateurs des systèmes de données ainsi que des spécialistes de La mise en oeuvre de L'unité, de spécialistes du matériel et des équipes de projet dans le centre de contrôle régional et les tours de contrôle associées. Les tâches requièrent L'établissement de plans et d'objectifs, l'évaluation du rendement au travail et L'élaboration des plans de formation pour les subalternes.

6.3



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 7

Niveau: AI-NOP-6

Titre descriptif: Surintendant régional, Exploitation des tours de contrôle

Cotation numérique: 724

Sous l'autorité: Gestionnaire régional, Services de la circulation aérienne

Résumé

Planifier, organiser, diriger et contrôler l'exploitation de neuf tours de contrôle régionales d'aéroport avec un effectif total de 100 années-personnes afin de fournir un service de contrôle du trafic aérien efficace et efficient. Diriger le développement de systèmes et l'élaboration de procédures régionales et locales d'ATC, évaluer et élaborer des exigences opérationnelles d'unité et du matériel, gérer les programmes et les plans de formation et planifier et gérer le programme des vols de familiarisation et les exigences en ressources humaines et financières pour les tours de contrôle régionales.

Planifier et diriger l'élaboration des opérations, des systèmes et des procédures des tours de contrôle régionales de l'ATC pour les besoins actuels et futurs. Conseiller et recommander l'augmentation ou la réduction des services et des installations aussi bien que des révisions aux objectifs, politiques et normes de la direction et du groupe de l'aviation et donner des conseils en la matière.

Administrer les politiques, les normes et les procédures nationales, réviser, évaluer et recommander les changements proposés.

Diriger l'élaboration des procédures d'urgence régionales et locales et des plans d'urgence en cas d'accidents, de feux, de tempêtes, de fermetures de piste et de pertes de communication.

Évaluer et diriger la planification et le montage des installations et du matériel des tours de contrôle d'aéroport. Élaborer et maintenir des procédures efficaces et efficientes pour l'évaluation opérationnelle continue du matériel de l'ATC.

Diriger et contrôler les opérations des tours de contrôle par l'intermédiaire des gestionnaires subalternes des tours de contrôle et diriger les activités d'équipes de projet. Planifier et gérer les ressources financières pour les opérations des tours de contrôle d'aéroport régionales.

PARTICULARITÉSDegré/
Points

Connaissances

5/330

Le travail exige une connaissance des règlements de l'air et des ordonnances à la navigation de l'air relatives au mouvement et au contrôle du trafic aérien. De plus, une connaissance approfondie est requise des règles d'ATS, des politiques de Transports, des normes et des procédures administratives ayant trait aux services de la circulation aérienne.

Le travail exige aussi une connaissance des conventions collectives, des procédures de règlement des griefs et de discipline. De plus, le travail nécessite une connaissance des politiques et des procédures financières du gouvernement et des Transports.

Il faut également connaître les règles, les normes et les procédures du contrôle du trafic aérien des Forces Armées canadiennes, de l'administration fédérale de l'aviation des États-Unis et de l'Organisation de l'aviation civile internationale ayant trait aux opérations des tours de contrôle.

Le travail exige l'acquisition et le maintien de connaissances des tendances et des développements technologiques au niveau national et international des services de la circulation aérienne, des concepts et des facteurs compris dans l'élaboration de nouvelles normes de départ et de procédures pour le contrôle du trafic aérien et des techniques et pratiques administratives et de gestion.

Il faut l'expérience de l'établissement des exigences opérationnelles du contrôle aérien et des besoins en matériel, de l'élaboration de systèmes d'ATC régionaux et de procédures et de l'établissement de normes.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Décisions et recommandations

C3/294

IL faut faire preuve de jugement dans la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des opérations globales des tours de contrôle régionales de l'ATC.

Les décisions sont fondées sur les politiques et les directives du système de la navigation aérienne et de la Direction de la circulation aérienne. Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour interpréter ces directives et les appliquer aux besoins actuels et futurs du système ATS pour assurer un système de contrôle aérien efficace et efficient.

Les recommandations consistent à conseiller et à recommander des augmentations ou des réductions de services et d'installations et à recommander des révisions aux buts, aux politiques et aux normes du ministère et de la direction.

Les recommandations ont trait aussi à l'introduction de nouvelles installations d'ATC, d'équipement et de politiques ou directives nouvelles ou révisées.

Les recommandations influent sur le milieu opérationnel et les services d'un total de neuf tours de contrôle et, influent de ce fait sur la qualité des services d'ATC qui sont fournis, la qualité de la gestion, et les coûts globaux des ressources humaines et financières du ministère et des usagers du système.

Contacts

2/100

Le travail comporte des réunions avec la gestion IFR compétente, les fonctionnaires du ministère et de la direction et leurs représentants, les organismes de l'industrie, les transporteurs aériens, les pilotes et les exploitants d'aéronefs pour négocier des opérations d'ATC et des procédures nouvelles ou révisées et pour résoudre des problèmes qui s'y rattachent.

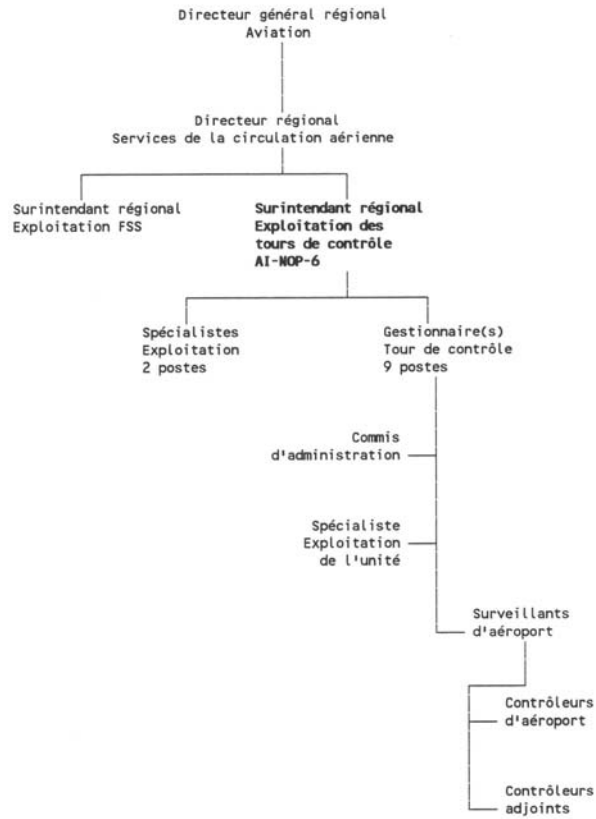
Le travail exige la négociation d'ententes entre les tours de contrôle et les unités IFR relatives à des questions telles que les procédures pour contrôler le trafic aérien entre unités de contrôle. Il faut aussi savoir négocier l'usage de l'espace aérien avec les organismes de l'industrie et les transporteurs aériens.

Cotation de supervision

Niveau C

Le travail comporte la planification, l'organisation, la gestion et le contrôle de l'exploitation des tours de contrôle régionales, des gestionnaires de tours de contrôle et des spécialistes régionaux subalternes. Les tâches comportent le contrôle des projets, L'établissement des objectifs et des exigences en matière de ressources et l'élaboration des plans de formation pour le personnel.

7.3



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 8

Niveau: AI-NOP-6

Titre descriptif: Gestionnaire, Exploitation du centre de contrôle régional

Cotation numérique: 724

Sous l'autorité: Gestionnaire général, Centre de contrôle régional

Résumé

Planifier, organiser, diriger et contrôler l'exploitation d'un centre de contrôle régional avec un effectif total de 175 années-personnes afin de fournir un service du contrôle du trafic aérien efficace et efficient. Diriger l'élaboration des procédures et pratiques de la région d'information de vol. Évaluer et élaborer des exigences opérationnelles de l'unité. Entreprendre des études portant sur le développement continu et ordonné du centre de contrôle régional et du service qu'il fournit.

Planifier et diriger l'élaboration d'activités et de procédures de contrôle de la circulation aérienne afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Recommander l'augmentation ou la réduction de services ainsi que des buts, politiques et normes de la direction et du groupe de l'Aviation et donner des conseils en la matière.

Administrer les politiques, normes et procédures nationales; réviser, évaluer, et recommander des changements proposés. Élaborer des directives et des instructions afin d'assurer le maintien de normes, procédures et de pratiques d'exploitation.

Évaluer les activités et les services IFR. Déterminer les répercussions sur l'unité des changements prévus de volume de trafic et de débit de trafic. S'assurer du besoin de niveau de personnel nouveau ou révisé. Assurer la gestion des ressources financières pour le centre de contrôle régional.

PARTICULARITÉS

Points Degré/

Connaissances

5/330

Le travail exige une connaissance des règlements de l'air et des ordonnances de la navigation aérienne pertinentes au mouvement et contrôle du trafic aérien. Il exige aussi une connaissance approfondie des règles SCA, des politiques de Transports, des normes et des procédures administratives telles qu'elles s'appliquent au service de la circulation aérienne.

Une connaissance des conventions collectives, des procédures disciplinaires et de règlement des griefs est aussi exigée. De plus, le travail exige une connaissance des politiques et des procédures financières de Transports et du gouvernement.

Une connaissance des règles de contrôle de trafic aérien, des normes et des procédures des Forces armées canadiennes, de l'administration de l'aviation fédérale des États-Unis et de l'O.A.C.I. relativement à l'exploitation du centre de contrôle régional est aussi exigée.

Le travail exige l'acquisition et le maintien de connaissances des tendances et des développements technologiques des services de la circulation aérienne autant au niveau national qu'international, des concepts et des facteurs liés à l'élaboration de nouvelles normes d'espacement et de procédures de la circulation aérienne et de techniques et de pratiques de gestion et d'administration.

Le travail nécessite l'expérience de l'établissement des exigences opérationnelles de contrôle de la circulation aérienne, de l'élaboration de procédures de centre de contrôle régional et de l'élaboration de normes.

Décisions et recommandations

C3/294

Le travail exige du jugement dans la planification, l'organisation, la direction et le contrôle de l'exploitation générale d'un centre de contrôle régional.

Les décisions sont fondées sur les politiques et les directives du système de la navigation aérienne et de la Direction des services de la circulation aérienne. Il faut faire preuve d'initiative et de jugement afin d'interpréter ces directives et de les appliquer aux besoins actuels et futurs du système SCA afin d'assurer un système de contrôle de la circulation aérienne efficace et efficient.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Les recommandations ont trait à la prestation de conseils et de recommandations en matière d'augmentations ou de réductions des services, des installations ainsi que des modifications aux objectifs, politiques et normes de la direction et du ministère.

Il faut aussi faire des recommandations concernant l'introduction de politiques ou de directives de contrôle de la circulation aérienne nouvelles ou révisées.

Les recommandations influent sur l'environnement opérationnel et les services d'un centre de contrôle régional et par conséquent sur la qualité des services de la circulation aérienne fournis, La qualité de la gestion, le coût total en ressources humaines et financières pour le ministère et les usagers du système.

Contacts

2/100

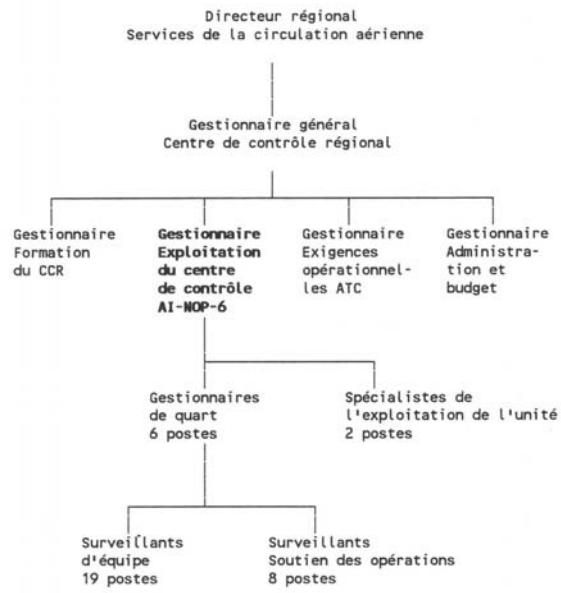
Le travail comporte des réunions avec la gestion régionale appropriée, des agents et représentants de la direction et du ministère, des organisations de l'industrie, des transporteurs aériens, des pilotes et des exploitants afin de négocier des opérations et des procédures nouvelles ou révisées de contrôle de la circulation aérienne et afin de résoudre des problèmes connexes.

Les exigences du poste s'appliquent à la négociation d'ententes entre les centres de contrôle régionaux et les unités de tours de contrôle pertinentes sur des sujets tels que les procédures de traitement de trafic entre unités. Il faut aussi négocier l'utilisation de l'espace aérien avec des organisations de l'industrie et des transporteurs aériens.

Cotation de supervision

Niveau D

Le travail comporte la planification, l'organisation et la direction du travail d'un centre de contrôle régional ayant un effectif de 175 employés. Les fonctions incluent la détermination d'objectifs et de buts; l'approbation de plans de travail et la détermination des besoins en ressources pour le centre de contrôle régional; et la formulation de recommandations de changements à l'organisation.



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 9

Niveau: AI -NOP-7

Titre descriptif: Surintendant, Règles et procédures

Cotation numérique: 838

Sous l'autorité: Chef, Espace aérien et procédures

Résumé

Planifier, organiser et diriger l'élaboration des règles, normes et procédures du contrôle de la circulation aérienne pour les besoins actuels et futurs. Évaluer les recommandations provenant des régions, des vérifications, des rapports d'irrégularités et d'accidents, des supérieurs et des subalternes et d'autres directions du groupe d'aviation. Développer des concepts pour des règles, normes et procédures nouvelles ou révisées pour le contrôle du trafic aérien IFR et VFR. Prendre en considération et évaluer les changements proposés ou déjà en vigueur par les Forces Armées canadiennes, l'administration fédérale de l'aviation des États-Unis, l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'industrie de l'aviation civile. Évaluer les besoins des usagers nationaux et internationaux. Évaluer l'impact de nouveaux aéronefs ainsi que de nouveaux systèmes et du nouvel équipement sur les règles, les normes et procédures et les plans, organiser et diriger l'élaboration des changements. Déterminer les besoins en matière de changements essentiels ou de nouvelles règles de l'air et d'ordonnances à la navigation de l'air relatives au contrôle du trafic aérien.

Planifier, organiser et diriger l'élaboration de procédures pilotes pour le contrôle du trafic aérien. Contrôler la mise en place d'un programme complet de formation des procédures pilotes d'ATC pour présentation aux pilotes de toute catégorie. Résoudre les problèmes relatifs aux procédures pilotes d'ATC avec les organismes et associations de l'industrie civile de l'aviation, les représentants principaux des transporteurs aériens, les exploitants d'aéronefs et les pilotes afin de coordonner l'introduction de nouveaux systèmes et de nouveau matériel.

Planifier, organiser et diriger la publication à temps du matériel d'ATC. S'assurer de la compatibilité des publications avec celles de l'O.A.C.I. et de l'administration fédérale de l'aviation des États-Unis. Produire en collaboration avec les autres divisions d'ATS des manuels de formation et d'équipement nouveaux ou révisés.

Planifier, diriger et contrôler le travail de la section par l'intermédiaire de deux surveillants subalternes. Établir les objectifs et les plans de formation. Définir les mandats pour les projets.

PARTICULARITÉS

Degré
Points

Connaissances

6/390

Le travail exige une connaissance des parties des règlements de l'air et des ordonnances de la navigation aérienne, traitant du mouvement et du contrôle du trafic aérien, des règles d'ATS, des politiques des Transports, des normes et procédures administratives relatives aux services de la circulation aérienne. Il faut aussi connaître les règles, les normes et les procédures des Forces Armées canadiennes, de l'administration fédérale de l'aviation des États-Unis, et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le travail exige aussi l'acquisition et le maintien des connaissances, des tendances et des développements technologiques dans les Services de la circulation aérienne au niveau national et international; des concepts et des facteurs relatifs à l'établissement de nouveaux minima de départ et des procédures de contrôle du trafic aérien; des techniques et des pratiques administratives et de la gestion.

Il faut l'expérience de l'établissement et de l'évaluation des besoins en matière de contrôle du trafic aérien, de l'élaboration des règles et des procédures, et de l'élaboration de normes répondant aux exigences d'ATC.

Décisions et recommandations

C4/348

Il faut faire preuve d'initiative et de jugement dans la planification, l'organisation, la direction et le contrôle de l'élaboration de règles d'ATS et de procédures nouvelles ou révisées.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Les décisions sont fondées sur la politique et les directives de L'aéronautique civile et Les directives des services de la circulation aérienne. Il faut faire preuve d'initiative et de jugement pour interpréter ces directives et les appliquer aux besoins actuels et futurs du système de PATS en ce qui a trait au contrôle du trafic aérien efficace et efficient.

Les recommandations touchent l'introduction de nouveaux systèmes de PATS, de nouveaux manuels d'opération ou révisés, et des directives d'ATS.

Les recommandations influent sur la qualité des services de la circulation aérienne fournis à travers le Canada, la qualité de la gestion et le coût global des opérations d'ATS; sur le coût global aux usagers canadiens et étrangers, autant civils que militaires; sur la charge de travail des contrôleurs et les dépenses en ressources humaines et en matériel.

Contacts

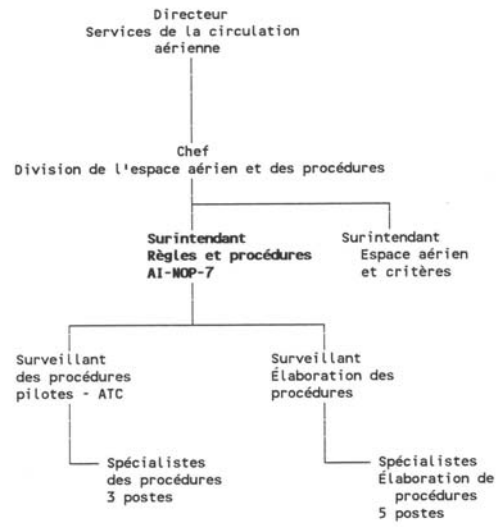
2/100

Le travail comporte des contacts avec des organismes et des associations de l'industrie civile de l'aviation, des représentants principaux des transporteurs aériens, des exploitants d'aéronefs et des pilotes pour négocier de nouvelles règles et procédures ou révisées relatives au contrôle du trafic aérien et pour résoudre les problèmes connexes.

Cotation de supervision

Niveau C

Le travail comporte La planification et l'organisation du travail de la section des règles et procédures par l'intermédiaire de deux surveillants subalternes. Il faut contrôler des projets; établir des objectifs et les besoins en ressources pour les projets et élaborer des plans de formation pour le personnel subalterne.



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 10

Niveau: AI-NOP-7

Titre descriptif: Gestionnaire général, Centre de contrôle régional

Cotation numérique: 888

Sous L'autorité: Directeur régional, Services de La circulation aérienne

Résumé

Planifier, organiser, diriger et contrôler Le travail du centre de contrôle régional et de l'unité de contrôle du terminal et des tours de contrôle ayant un effectif de 225 employés. Fournir des conseils et orienter les gestionnaires, les surveillants, Les contrôleurs, Le personnel du soutien technique et du soutien administratif employés dans La prestation de services IFR et VFR sous La juridiction de ta Division IFR. Diriger le rendement, L'efficacité et L'efficience de ces unités. Assurer La gestion de tous les aspects des opérations des unités, des exigences opérationnelles, des ressources humaines, de La formation, de L'administration et des budgets. Déterminer Les besoins actuels et futurs et établir et autoriser Les mesures, Les projets et L'activité de planification requis pour maintenir L'efficacité et L'efficience opérationnelles continues des unités divisionnaires IFR. Évaluer Les exigences en ressources humaines à court et à Long terme, participer à La sélection des employés. Diriger et contrôler la préparation du plan de travail annuel selon L'affectation des ressources. Contrôler tes dépenses. Élaborer des programmes pour la mise en oeuvre de procédures nouvelles ou révisées y compris l'éclaircissement des manuels d'opération et Les accords entre unités.

Diriger le travail de L'unité afin d'assurer La conformité avec Les politiques, les normes et règlements du ministère et de La direction. Élaborer des directives et des instructions pour L'établissement de contrôles internes et de mécanismes pour surveiller la gestion et Les opérations et pour assurer La conformité avec Les procédures, Les normes, les conventions collectives, et les procédures de règlement des griefs.

Évaluer L'efficacité de la Division IFR par L'examen de rapports et de formulaires, des rapports de rendement et des entrevues personnelles et des discussions avec les employés et Les clients. Recommander des changements aux politiques, aux normes, aux procédures et aux pratiques administratives nationales des services de La circulation aérienne.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

6/390

Connaissances

Le travail exige des connaissances étendues du système canadien du contrôle du trafic aérien. Il faut connaître Les systèmes nationaux d'ATC, le rôle d'ATS en relation avec les autres directions, et le rôle d'ATS dans L'industrie nationale et internationale de L'aviation. IL faut aussi connaître les systèmes de contrôle aérien des nations étrangères et tes tendances et les développements dans le domaine de L'aviation.

Le travail nécessite des connaissances de la gestion financière, y compris de La planification, de la programmation, de La budgétisation et de La gestion d'un plan de travail et d'un budget annuels. IL exige des connaissances de La gestion et des politiques administratives et des pratiques du gouvernement et de La direction, des conventions collectives, des procédures disciplinaires et de griefs. Il faut L'expérience de l'élaboration de programmes pour L'application de nouvelles procédures ou révisions et de La gestion d'un personnel nombreux.

Décisions et recommandations

C4/348

IL faut faire preuve d'initiative et de jugement dans la planification, l'organisation, L'évaluation, la direction et le contrôle de tous les aspects, des services de la circulation aérienne dans La région d'information de vol. L'initiative et le jugement sont également nécessaires dans tes prises de décisions telles que La réduction du bruit, Les fermetures de pistes, les procédures d'arrivées et de départs qui influent sur La qualité de vie de certaines populations démographiques.

Les recommandations ont trait aux changements dans Les politiques, Les normes, les procédures et Les pratiques administratives nationales des services de la circulation aérienne et aux besoins à court et à long terme en ressources humaines et financières.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Les recommandations influent directement sur toutes les phases des opérations de la Division IFR et sur les opérations en général des services de la circulation aérienne et touchent directement la qualité des services, de la gestion et le coût dans la prestation des services ATS au gouvernement et aux usagers.

Contacts

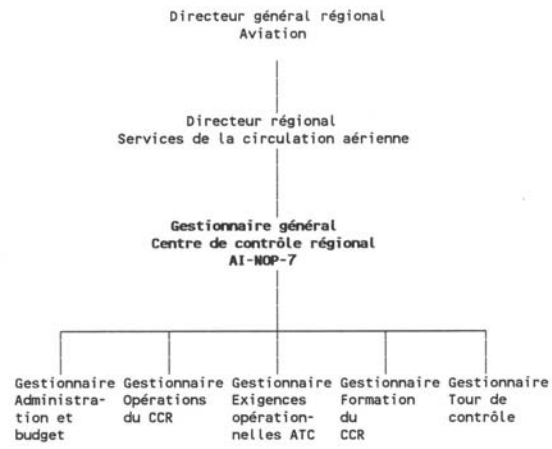
3/150

Le travail comporte des rencontres avec les cadres supérieurs des transporteurs aériens, des groupes et organismes de l'industrie, les représentants d'autres directions et les associés étrangers des services ATC, les représentants municipaux et des organismes afin d'élaborer des procédures, pour la prestation de nouveaux services, des ententes, de futurs plans, et afin de coordonner l'utilisation de l'espace aérien ou de régler des problèmes de procédures d'intérêt commun. Par exemple, des réunions avec des cadres supérieurs du contrôle du trafic aérien des États-Unis pour négocier des ententes entre unités comme celles traitant de l'usage de l'espace aérien et des procédures de communication.

Cotation de supervision

Niveau D

Le travail comporte l'administration et la coordination des ressources humaines au sein d'une section importante de l'organisation. Il faut notamment établir des politiques et des lignes directrices, contrôler les ressources humaines et financières, contrôler les projets et les équipes de projet et approuver les programmes de formation et les plans de travail.



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 11

Niveau: AI-NOP-8

Titre descriptif: Chef, Espace aérien et procédures

Cotation numérique: 1000

Sous l'autorité: Directeur, Services de la circulation aérienne

Résumé

Planifier, diriger, contrôler et élaborer des politiques et des critères nationaux applicables à l'organisation et à l'utilisation de l'espace aérien et à l'espacement entre les aéronefs pour assurer des mouvements d'aéronefs sans danger, ordonnés et expéditifs. Diriger l'élaboration, l'examen, la tenue à jour et la publication des services de la circulation aérienne. Analyser les règles, les procédures et les pratiques d'autres pays et d'organisations internationales en matière de contrôle de la circulation aérienne pour s'assurer que celles du Canada sont uniformes et compatibles avec ces mesures étrangères. Planifier, organiser et diriger l'élaboration, le maintien et la diffusion des critères concernant les minimums d'espacement entre les aéronefs. Planifier et mettre en oeuvre des programmes touchant la conception et la structure de l'espace aérien contrôlé. Diriger l'élaboration de procédures pour l'utilisation de l'équipement ATS en se fondant sur les exigences opérationnelles et les normes approuvées en matière d'espace aérien.

Négocier avec des hauts fonctionnaires des É.-U. afin d'établir des liens opérationnels efficaces entre ce pays et le Canada pour ce qui est des vols transfrontaliers et des lignes directrices concernant l'utilisation de l'espace aérien. Agir en qualité de chef des délégations canadiennes auprès de groupes internationaux, en particulier l'OACI, et définir la position du Canada sur des questions qui intéressent les services ATS; négocier des ententes avec des représentants de gouvernements étrangers au sujet de la gestion et de l'utilisation de l'espace aérien et des procédures relatives à l'espace aérien international; coordonner la liaison avec des organismes militaires utilisant le système de contrôle de la circulation aérienne.

Diriger le travail de 35 employés par l'intermédiaire de trois surveillants subalternes, et gérer un budget de plusieurs millions de dollars. Offrir de l'orientation fonctionnelle aux gestionnaires régionaux, services de la circulation aérienne, sur des questions reliées à l'organisation et à l'utilisation de l'espace aérien de même que des règles, des normes et des procédures applicables aux services de la circulation aérienne.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

Connaissances

7/450

Le travail exige une vaste connaissance du système canadien de contrôle de la circulation aérienne et du système de l'aéronautique civile au Canada. La connaissance des politiques, des règlements et des directives applicables à la circulation aérienne est aussi requise. De plus, le travail nécessite une connaissance des domaines suivants: conception et utilisation de l'espace aérien; caractéristiques d'exploitation des aéronefs; caractéristiques de l'équipement applicable; règles et procédures ATS ainsi que règlements et procédures de nature administrative ou financière.

Il faut avoir une expérience de la planification et de l'élaboration de politiques, de critères et de règles applicables à un organisme important et décentralisé, et une expérience de la négociation d'ententes avec des représentants de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux.

Décisions et recommandations

D4/400

Le travail exige de l'initiative et du jugement dans la planification et l'élaboration de politiques et de critères nationaux applicables à l'organisation et à l'utilisation de l'espace aérien et à l'espacement entre les aéronefs. Il faut également faire preuve de jugement pour diriger l'élaboration de règles, de normes et de procédures pour la prestation des services de la circulation aérienne.

PARTICULARITÉS

Degré/
Points

L'élaboration de politiques, de règles, de normes et de procédures a une incidence sur La qualité et Le coût de toutes Les étapes des activités de la circulation aérienne au Canada. Par ailleurs, Le travail influe sur Les usagers de L'espace aérien au-dessus du Canada, notamment Les militaires et Les étrangers. Aussi, Les décisions et Les recommandations ont des conséquences sur L'utilisation de La portion de L'espace aérien international se trouvant au-dessus de L'Atlantique nord, dont Le Canada est responsable.

Contacts

3/150

Le travail comprend La négociation d'ententes avec des représentants de gouvernements étrangers. Ces ententes ont trait à L'élaboration de Lignes directrices et de politiques concernant L'utilisation de L'espace aérien et L'élaboration de règles et de procédures pour la prestation de services de circulation aérienne. Les réunions avec des représentants des E.-U. ont pour but La négociation de liens opérationnels efficaces entre Le Canada et ce pays pour ce qui est des vols transfrontaliers par rapport à La prestation de services de circulation aérienne.

Cotation de supervision

Niveau D

Le poste exige La planification et Le contrôle du travail des employés par L'intermédiaire de deux surveillants subalternes. Les responsabilités en matière de surveillance comprennent ce qui suit: fixer des buts, déterminer Les besoins en ressources humaines et élaborer des plans de formation.

11.3

Contrôle de la
circulation aérienne

